



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

Le 14 novembre 2008

Attentat de Quévert, oui à la recherche de la vérité, non à la justice d'exception !

Comme la majorité des Bretons, l'Union Démocratique Bretonne, souhaite que la vérité soit faite sur la mort de Laurence Turbec. Rien ne peut et ne pourra jamais justifier l'acte odieux et lâche qui a conduit au décès de cette jeune femme.

Cependant, on ne peut que nourrir des doutes quant à la tenue d'un procès devant une cour d'assises spéciale, à Paris le 17 novembre prochain, l'exemple du procès de 2004 est là pour nous le rappeler. En effet, plutôt que d'assumer l'échec complet de l'enquête, le ministère public a préféré faire appel d'un verdict d'acquiescement, prononcé par un jury composé de juges professionnels et ainsi prolonger une procédure d'exception judiciaire.

Faut-il rappeler que la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule à l'article 10 que : « Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »

En conséquence, l'Union Démocratique Bretonne réclame à nouveau l'abrogation des juridictions d'exception, des moyens pour que les enquêtes de justice soient menées localement dans la sérénité et que le jugement des affaires criminelles soit confié à des jurys populaires, composés de citoyens ordinaires.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**